

1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne

> + d'infos : brysurmarne.fr Tél. 01 45 16 68 00

> > f / 0 / in







Pourquoi s'inscrire sur le registre des personnes fragiles ou isolées ?

Les situations d'urgence (inondation, canicule, grand froid, risque d'explosion, épidémie comme celle de la Covid-19...) nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et d'information des populations par les pouvoirs publics.

Pour faciliter l'assistance des personnes en danger, des registres nominatifs peuvent légalement être établis au sein des communes et déclarés à la CNIL (Commission nationale informatique et libertés). Ce registre à caractère nominatif est utilisé uniquement par les services municipaux et diffusé au Préfet à sa demande.

Au titre de leurs obligations en matière de participation au plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels, les maires doivent tenir un registre dédié à ces personnes et encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles.

C'est dans ce cadre que le service de l'action sociale de la Ville tient un registre, mis à jour annuellement, permettant aux personnes fragiles de notre territoire communal, de se faire recenser auprès du service et ainsi d'être tenues informées des évènements majeurs les concernant, comme par exemple à l'occasion du déclenchement du Plan Canicule par la Préfecture. Ainsi, chaque personne inscrite sera contactée pour s'assurer qu'elle aille bien et lui apporter des conseils.

Pour permettre ce recensement, il vous est proposé de bien vouloir compléter la fiche d'inscription ci-jointe après avoir pris connaissance des modalités suivantes :

Qui peut s'inscrire sur le registre?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de 60 ans et plus, résidant à leur domicile, reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes en situation de handicap

Comment s'inscrire?

Les inscriptions reposent sur la base du volontariat.

Elles peuvent être faites également tout au long de l'année auprès du service de l'action sociale :

- par écrit, en déposant la fiche d'inscription ci-jointe à l'accueil de la Mairie ou en la renvoyant à l'adresse suivante : **Service de l'action sociale 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne**
- par téléphone : **01 45 16 68 00**
- par courriel à l'adresse suivante : mairie@bry94.fr

La fiche d'inscription est disponible sur demande auprès du service de l'action sociale ou sur le site internet de la Ville : **brysurmarne.fr.**

Les inscriptions peuvent être faites par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (par écrit obligatoirement).

Un courrier d'enregistrement de votre demande d'inscription vous sera transmis sous 8 jours. Chaque personne garde un droit d'accès et de rectification de ses données, et pourra demander à tout moment d'être radiée du registre.

Nom :
Vous êtes : Seul (e) En couple Adresse :
☐ Maison ☐ Appartement
Étage : Escalier n° : Ascenseur : Oui Non Code d'accès ou interphone :
A quel titre demandez-vous l'inscription sur le registre : Vous ? Votre conjoint(e) ?
Personne de plus de 65 ans Personne adulte handicapée/invalide Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
Personne(s) à contacter en cas d'urgence :
Nom :
Bénéficiez-vous d'un des services suivants ?
☐ Aide-ménagère ☐ Garde à domicile ☐ Portage des repas à domicile ☐ Soins à domicile ☐ Téléassistance Coordonnées de l'association ou de la personne :
Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CCAS de la Ville de Bry-sur-Marne afin d'assurer la gestion des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels. La base légale du traitement est le consentement, et le responsable de traitement est la Ville de Bry-sur-Marne, représentée par son Maire en exercice. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou demander leur effacement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à dpo@bry94.fr ou écrire à : Ville de Bry-sur-Marne - à l'attention du Délégué à la protection des données 1 grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Date : Signature de l'intéressé(e): Je sollicite l'inscription à la demande d'un tiers : Je soussigné(e). Demeurant. Signature de l'intéressé(e): Je sollicite l'inscription de la personne mentionnée ci-dessus sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels.
Date : Signature de l'intéressé(e) :